

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le lundi 5 novembre 2018 à 20 h, à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents :
Sylvie Bolduc
Johnny Gauthier
Diane Tremblay
Emmanuel Deschênes
Mario Desmeules
Jimmy Perron

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 ET DU 15 OCTOBRE 2018
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉPÔTS DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
5. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2018
6. AVIS DE MOTION « RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE »
7. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 209-18 « RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE »
8. DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE DMR-2017-04 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE C-406 « RÉSIDENCE DE TOURISME » EN ZONE AGRICOLE
9. PIIA – 1195, ROUTE DU FLEUVE
10. RÉOLUTION D'EMBAUCHE DE MADAME VALÉRIE TREMBLAY AU POSTE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE
11. COUR MUNICIPALE COMMUNE : AVOCATS MANDATÉS PAR LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS
12. FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE
13. FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE – COMPTEURS D'EAU
14. RÉOLUTION AUTORISANT LE CLUB D'AUTO-NEIGE LE SAPIN D'OR À CIRCULER SUR LE RANG STE-MARIE
15. DEMANDE DE DON :
 - CLUB FADOQ LES BLÉS MURS DES ÉBOULEMENTS
16. REPRÉSENTATION
17. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

189-11-18 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

190-11-18 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 soit adopté.

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018 soit adopté.

191-11-18 Adoption des comptes

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

JOËLLE TREMBLAY	842.78 \$
9320-1432 QUÉBEC INC.	383.97 \$
DUFOUR LOUIS-PHILIPPE ET ÉMILIE DESCHÊNES	605.20 \$
A.TREMBLAY ET FRÈRE	500.59 \$
AXE CRÉATION	68.99 \$
BELL CANADA	259.95 \$
BELL MOBILITÉ CELL	135.50 \$
BOUCHARD PATRICK	41.36 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	37.78 \$
CLUB D'AUTO-NEIGE LES SAPINS D'OR	172.46 \$
DÉRY TÉLÉCOM	41.34 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	92.35 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	60.00 \$
ÉQUIPEMENT GMM INC.	132.57 \$
ÉNERGIE SONIC	1 382.87 \$
HYDRO-QUÉBEC	784.97 \$
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	42.87 \$
M.R.C. DE CHARLEVOIX	2 369.85 \$
MJS INC.	251.35 \$
PAROISSE SAINT-FRANCOIS-D'ASSISE	235.00 \$
PUROLATOR	5.26 \$
REMBOURSEMENT PETITE CAISSE (POSTE)	95.35 \$
PRODUITS SANITAIRES CHARLEVOIX	40.73 \$
TREMBLAY PIERRE (CONGRÈS FQM)	1 198.28 \$
TREMBLAY VALÉRIE (FORMATION CLASSEMENT)	15.98 \$
VISA (CAFETIÈRE, CHAMBRE DE COMMERCE,PROJCIEL,RÊVE'S EN FLEURS)	283.91 \$
VITRERIE CÔTÉ INC.	597.79 \$
	<hr/>
	10 679.05 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

BELL CANADA	94.80 \$
BELL MOBILITÉ PAGET	365.60 \$
BRIGADE DES POMPIERS	10 590.00 \$
ESSO	229.82 \$
EXTINCTEUR CHARLEVOIX	121.41 \$
INFO PAGE	95.37 \$
VILLE DE BAIE-ST-PAUL	10 643.94 \$
VITRERIE CÔTÉ	227.05 \$
PHARMACIE DAVID VILLENEUVE	37.30 \$
TAYLORS MADE	262.50 \$
	<hr/>
	22 667.79 \$

VOIRIE-TRANSPORT

APSAM	75.00 \$
BELL CANADA	94.80 \$
BELL MOBILITÉ	118.09 \$
BENOÎT TREMBLAY ENT. GÉNÉRAL (TERRE ET SABLE)	18 829.02 \$

COMPASS MINERALS	10 464.46 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	70.89 \$
CONSTRUCTION DJL INC.	174.04 \$
ÉQUIFAB	250.67 \$
ESSO	2 571.37 \$
F. MARTEL ET FILS INC.	55.74 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	474.41 \$
GARAGE MARTIN GAUDREULT	6 942.42 \$
GARAGE EDMOND BRADET	1 878.00 \$
LAROCHE LETTRAGE ET GRAVURE	600.19 \$
LOCATIONS GALIOT INC.	275.77 \$
MEUNERIE CHARLEVOIX	868.06 \$
MINI-EXCAVATION HDF	431.16 \$
PRÉCISION S.G INC.	36.73 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	30.17 \$
SEAO	10.88 \$
SOLUGAZ	23.48 \$
UNI-SELECT CANADA STORES INC.	3 325.10 \$
	47 600.45 \$
ÉCLAIRAGE DES RUES	
S. COTÉ ÉLECTRIQUE INC.	781.83 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 256.17 \$
	2 038.00 \$
<u>AQUEDUC</u>	
BELL MOBILITÉ CELL.	40.70 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	87.50 \$
DICOM	43.05 \$
HYDRO QUÉBEC	967.15 \$
LOCATION DE GRUE DANIEL FORTIN	2 086.80 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	388.61 \$
REAL HUOT	246.91 \$
REMB.TEST D'EAU (POSTES CANADA)	124.50 \$
TRANSPORT MARC TRUDEL	505.90 \$
	4 491.12 \$
<u>ASSAINISSEMENT DES EAUX</u>	
BELL CANADA	94.39 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	7.12 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	148.32 \$
PUROLATOR	10.52 \$
PLOMBERIE O GAUDREULT	163.12 \$
	423.47 \$
<u>LOISIRS ET CULTURE</u>	
AXE CRÉATION	2 558.19 \$
VILLE DE BAIE-ST-PAUL	12 254.00 \$
SIGNO PLUS	734.69 \$
BELL CANADA	101.70 \$
	15 648.58 \$
<u>URBANISME</u>	
REMBOURSEMENT PETITE CAISSE (POSTE)	19.10 \$
	19.10 \$
<u>DONS</u>	
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES	25.00 \$
OPÉRATION NEZ ROUGE	50.00 \$
KARINE DUCHESNE	200.00 \$
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX	35.00 \$
MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE	50.00 \$
	360.00 \$

PROJET COUR DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

STÉPHANE BRISSON ARPENITEUR-GÉOMETRE	919.80 \$
DÉNEIGEMENT DANIEL LACHANCE INC.	41 486.68 \$
	<hr/>
	42 406.48 \$

FEPTEU

A. TREMBLAY ET FRÈRES LTÉE	695.16 \$
MEUNERIE CHARLEVOIX	115.00 \$
UNI SELECT BUMPER TO BUMPER	187.41 \$
PRODUITS BCM LTÉE	470.04 \$
TREMBLAY ET FORTIN ARPENITEUR	2 319.63 \$
TRANSPORT MARC TRUDEL	342.05 \$
RÉAL HUOT	578.57 \$
	<hr/>
	4 707.86 \$

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	3 699.50 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	1 204.95 \$
	<hr/>
	4 904.45 \$

GESTION DES DÉCHETS

GAUDREAU ENVIRONNEMENT	1 983.37 \$
	<hr/>
	1 983.37 \$

RÉHABILITATION TUYAU ÉGOUT

LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.	116 609.40 \$
TETRA TECH	19 665.93 \$
	<hr/>
	136 275.33 \$

PROJET CASERNE INCENDIE

CHARLEVOIX NOTAIRES	711.38 \$
	<hr/>
	711.38 \$

MRC DE CHARLEVOIX

MRC DE CHARLEVOIX (PARCOURIR CHARLEVOIX)	1 500.00 \$
	<hr/>
	1 500.00 \$

TOTAL	<hr/> <hr/> 296 416.43 \$
--------------	----------------------------------

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les membres du conseil municipal déposent leur déclaration pécuniaire à la directrice générale.

Dépôt des rapports financiers au 30 septembre 2018

La directrice générale dépose le rapport financier de la municipalité au 30 septembre 2018.

192-11-18 Avis de motion « Règlement sur la gestion contractuelle »

Conformément à l'article 445 du Code municipal, Jimmy Perron, conseiller, donne avis de motion de la présentation, d'un règlement sur la gestion contractuelle.

Conformément à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

Dépôt du projet de règlement n° 209-18 « Règlement sur la gestion contractuelle »

Jimmy Perron, conseiller, dépose le projet de règlement n° 209-18 intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle ».

193-11-18 Demande de modification règlementaire DMR2017-04 afin de permettre l'usage C-406 « Résidence de tourisme » en zone agricole

CONSIDÉRANT la demande de modification règlementaire DMR2017-04 visant à permettre l'usage C-406 « Résidence de tourisme » en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a procédé à l'analyse de la demande en considérant plusieurs aspects, dont :

- Le nombre de résidences de tourisme en opération sur le territoire de la municipalité;
- Le nombre de zones au plan de zonage autorisant cet usage;
- La carte d'affectation du nouveau schéma d'aménagement de la MRC avec lesquelles sont compatibles les résidences touristiques selon les potentiels de culture (interdites dans les zones dynamiques mais permises dans les zones viables et marginales);

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU à l'effet de ne pas permettre cette modification règlementaire;

CONSIDÉRANT qu'après avoir pris connaissance de cette recommandation, le conseil municipal est majoritairement en accord avec le refus de cette demande, les raisons suivantes motivant leur décision :

1. La zone agricole dynamique du schéma de la MRC interdit déjà plusieurs secteurs à la location touristique;
2. Il y a déjà une grande quantité de résidences touristiques dans la municipalité;
3. La municipalité offre plusieurs possibilités d'opérer des résidences touristiques à l'intérieur de zones qui permettent déjà l'usage. Il pourrait y en avoir d'autres actuellement, sans changements de zonage;
4. Plus on permet de résidences touristiques, moins on facilite la venue de nouvelles familles car il y a réduction du nombre de maisons accessibles à la résidence familiale;
5. Selon notre planification stratégique, il est évoqué le désir de ramener de nouvelles familles et de faciliter leur venue. Cette demande va donc à l'encontre de cette volonté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et majoritairement résolu par les conseillers présents (Emmanuel Deschênes et Johnny Gauthier étant contre la proposition),

QUE la demande de modification règlementaire DMR2017-04 à l'effet de permettre l'usage C-406 « Résidences de tourisme » en zone agricole soit refusée.

194-11-18 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 1195, route du Fleuve

CONSIDÉRANT la demande de PIIA présentée pour la reconstruction d'un chalet situé au 1195, route du Fleuve dans la zone F-02, construction soumise au règlement n° 156-11 de la municipalité intitulé « Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale »;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA doit respecter les objectifs et critères généraux applicables à la zone F-2 ainsi qu'aux objectifs et critères spécifiques à l'intégration architecturale et aux aménagements du terrain;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'étude de la demande par le comité consultatif en urbanisme, l'ensemble des objectifs et critères mentionnés ci-dessus est satisfait et qu'une recommandation favorable est adressée au conseil pour l'acceptation du PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'accepter la demande de PIIA pour la reconstruction d'un chalet situé au 1195, route du Fleuve.

195-11-18 Résolution d'embauche de Madame Valérie Tremblay au poste de secrétaire administrative

CONSIDÉRANT la sélection des candidatures reçues pour occuper le poste de secrétaire administrative à la municipalité des Éboulements;

CONSIDÉRANT les entrevues et les tests effectués par le comité de sélection et les résultats obtenus par les candidates;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'embaucher Madame Valérie Tremblay au poste de secrétaire administrative en date du 22 octobre 2018;

- que le salaire versé soit celui de la convention de travail en vigueur pour ce poste.

196-11-18 Cour municipale commune : avocats mandatés par la municipalité des Éboulements

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements est partie à l'entente relative à la création de la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements a reçu une proposition de la firme Morency, société d'avocats, et qu'il y a lieu de mandater ladite firme pour représenter la municipalité des Éboulements à titre de procureur de la poursuite devant la Cour municipale commune de la MRC de la Côte-de-Beaupré pour les constats d'infraction délivrés par la municipalité des Éboulements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité des Éboulements mandate la firme Morency, société d'avocats, pour la représenter à titre de procureur de la poursuite devant la Cour municipale commune de la MRC Côte de Beaupré pour les constats d'infraction délivrés par la municipalité des Éboulements.

197-11-18 Formation directrice générale « Communiquer avec les élus, les citoyens et les médias »

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser la directrice générale à participer à la formation « Communiquer avec les élus, les citoyens et les médias » qui aura lieu le 22 novembre 2018 au coût de 307 \$ excluant les taxes;
- de défrayer les coûts de transport qui y sont rattachés.

198-11-18 Formulaire de l'usage de l'eau potable – compteurs d'eau

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également installer 24 compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 20 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2018, date limite établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jimmy Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

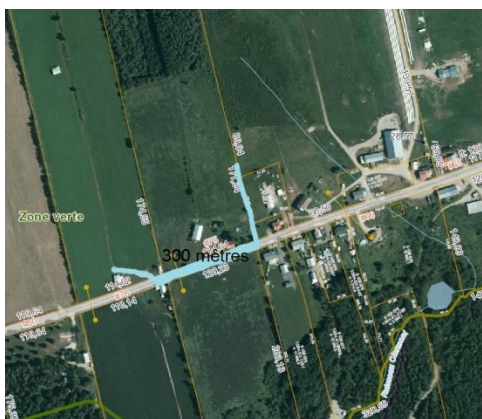
QUE la municipalité des Éboulements s'engage d'ici le 1^{er} septembre 2019 à :

- Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal
- Transmettre au MAMH un échéancier incluant :
 - a. Soumission de l'appel d'offres;
 - b. Octroi du contrat;
 - c. Calendrier mensuel d'installation des compteurs.

199-11-18 Résolution autorisant le Club d'auto-neige le Sapin d'Or de circuler sur le rang Ste-Marie

Il est proposé par Jimmy Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser le Club d'auto-neige le Sapin d'or à circuler sur une distance de 300 mètres dans l'emprise du rang Sainte-Marie à la hauteur du lot 5 440 021 à la suite d'une perte de droit de passage dans le secteur visé.



200-11-18 Demande de don – Club FADOQ les Blés Mûrs des Éboulements

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'accorder un don de 100 \$ au Club FADOQ les Blés Mûrs à l'occasion de leur souper de Noël du 1^{er} décembre 2018

Représentation

Les membres du conseil informent l'assemblée des différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines.

Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier
Secrétaire-trésorière

201-11-18 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 55 les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière